

# Conseil scientifique de l'institut des sciences biologiques

## Recommandation

### Loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

Le Conseil Scientifique de l'INSB (Institut des Sciences Biologiques du CNRS) déplore l'absence de cas qui a été faite des recommandations de la communauté scientifique et des rapports issus des assises de l'ESR, concernant entre autres les financements et l'évaluation, dans le projet de loi d'orientation pour l'enseignement supérieur et à la recherche. Concernant l'emploi scientifique, face à la situation catastrophique actuelle, le Conseil Scientifique de l'INSB demande, conformément au texte signé en novembre 2012 lors des Assises conjointement par la direction du CNRS et le Comité National de la Recherche Scientifique (représenté par son instance de coordination, le « C3N »), « *un plan d'emploi pluriannuel pour toutes les catégories de personnel de la recherche* », intégré dans une loi de programmation budgétaire ambitieuse. Le Conseil Scientifique de l'INSB demande également que le doctorat soit reconnu dans la fonction publique comme dans les conventions collectives.

François TRONCHE  
Président du CSI INSB

Recommandation adoptée le 3 juin 2013  
17 votants : 17 oui, 0 abstention, 0 non

#### Destinataires :

Mme Geneviève FIORASO, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche  
M. Jean-Yves LE DEAUT, Parlementaire en mission auprès de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche  
M. Bruno SIDO, Président de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques  
M. Vincent BERGER, Président de l'Université Paris Diderot, rapporteur général des assises de l'ESR  
M. Alain FUCHS, Président du CNRS

#### Copie à :

Mme Catherine Jessus, Directrice de l'INSB  
M. Bruno CHAUDRET, Président du Conseil Scientifique du CNRS  
Mme Sophie DUCHESNE, Coordinatrice de la C3N  
M. Philippe BUTTGEN, Président de la CPCN